

# Toussi'Trail - Règlement

## Article 1 : Organisation

L'association Toussieux Sports et Loisirs organise le dimanche 7 novembre 2021 deux courses pédestres : une de 6 km et l'autre de 12 km.

## Article 2 : Participation

Les courses sont ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie cadet. La participation aux épreuves est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA, ou** d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, encours de validité à la date de la manifestation.  
Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées
- **OU** d'une **licence sportive** en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tout moyen utile, la mention de la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, del'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**
- **OU** d'un **certificat médical** datant de moins d'un an à la date de la manifestation, indiquant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

**En l'absence d'un de ces justificatifs à la clôture des inscriptions, le dossier ne sera pas validé et les frais d'inscription seront perdus.**

## Article 3 : Inscriptions

L'inscription s'effectue uniquement par internet avant **le samedi 6 novembre à 16h**, sur la plateforme [https://inscriptions-terrederunning.com/toussitrail2021/select\\_competition](https://inscriptions-terrederunning.com/toussitrail2021/select_competition), dans la limite du nombre maximal d'inscriptions (250).

**Pas d'inscription sur place le dimanche 7 novembre.**

### Tarifs d'inscription

- 11 euros pour le 12 km (+1 € de frais de gestion)
- 8 euros pour le 6 km (+1 € de frais de gestion)

## Article 4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le **dimanche 7 novembre à partir de 7h30.**

**Un pass sanitaire valide sera demandé** (schéma vaccinal complet avec délai nécessaire après l'injection finale ou preuve d'un test négatif de moins de 72 heures ou résultat d'un test RT-PCR/antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

## Article 5 : Départ et arrivée

Dimanche 7 novembre 2021 à 9h15, en face de la mairie de TOUSSIEUX.

**Un pass sanitaire valide sera nécessaire pour rentrer dans l'enceinte de la course, y compris pour les accompagnants.**

## Article 6 : Parcours, balisage, ravitaillement

Le tracé des parcours est visible sur le site internet <http://toussitrail.free.fr/>

Les parcours sont fléchés à l'aide de panneaux directionnels. Les carrefours urbains sont protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

**Aucun ravitaillement** n'est prévu sur le parcours. Il est donc de la responsabilité du participant de prévoir une réserve d'eau suffisante avant de prendre le départ et de s'équiper en fonction des conditions météo et de son expérience dans ce type d'épreuve.

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les chiens sont interdits sur le parcours.

## Article 7 : Informations pratiques

Il n'y aura ni douche, ni vestiaire, ni consigne sur le site.

## Article 8 : Classement et récompenses

Un lot sera offert à tous les inscrits.

Lots spécifiques aux :

- 3 premiers au classement scratch hommes et femmes

et **sous réserve d'évolution du protocole sanitaire** au premier par catégorie :

- cadet + junior (2003 à 2006)
- espoir + senior (1988 à 2002)
- master M0 + M1 (1978 à 1987)
- master M2 + suivants (jusqu'à 1977).

Aucun lot ne pourra être réclamé après le jour de la manifestation.

## Article 9 : Sécurité et Assistance

Elle est assurée par des signaleurs présents aux intersections.

Les coureurs s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu, à respecter la signalisation routière, le code de la route (en empruntant le côté droit de la chaussée), les consignes données par les signaleurs placés tout au long du parcours, et à respecter la nature et les propriétés traversées.

Le concurrent devra porter lisiblement le dossard et le rendre en fin de course.

En cas d'abandon, le coureur doit impérativement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard.

En cas de non-respect des consignes, la direction de course se donne le droit d'exclure le concurrent.

Des secouristes seront présents sur place.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique d'un concurrent.

L'organisation se dégage de toute responsabilité, pour tous dommages subis ou causés par un concurrent avant, pendant ou après la course.

## Article 10 : Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance

Responsabilité Civile.

Il incombe néanmoins à chacun des participants de s'assurer individuellement : licence pour les licenciés FFA, assurance personnelle pour les concurrents non licenciés.

## Article 11 : Informations personnelles et droit à l'image

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'évènement. Elles font l'objet d'un traitement informatique par le gestionnaire de la plateforme et sont uniquement destinées à l'évènement.

Comme indiqué dans les conditions générales d'utilisation de la plateforme d'inscription, les droits d'opposition, d'accès et de rectification peuvent être exercés gratuitement sur demande adressée à *Terre de Running* par courrier électronique à l'adresse email : [contact@terrederunning.com](mailto:contact@terrederunning.com), ou par courrier postal adressé à : Terre de Running – Service Client, Route Nationale 6, 69760 LIMONEST, France.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations.

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

## Article 12 : Annulation, modification

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, notamment si les conditions météorologiques ou la sécurité l'exigent.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront informés par tout moyen possible et devront se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le contrevenant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Les consignes sanitaires liées à la Covid 19 peuvent évoluer. Toutefois, si le gouvernement suspend toute activité physique liée au virus, l'organisateur annulera l'épreuve. Dans ce cas, il remboursera intégralement les frais d'inscription (hors frais de la plateforme de 1 €)

## Article 13 : COVID 19

**Les mesures appliquées seront conformes aux exigences sanitaires en vigueur au moment de la course.**

Les participants s'engagent à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- ☐ Port du masque sur la zone de départ que l'on garde sur soi pendant la course et que l'on remet après l'arrivée dans la file du parcours de sortie ;
- ☐ Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée ;
- ☐ Ne pas cracher au sol ;
- ☐ Se moucher dans un mouchoir à usage unique que l'on jette dans une poubelle ;
- ☐ Ne pas jeter de déchets sur la voie publique ;
- ☐ Respecter et laisser les lieux publics propres ;
- ☐ Respecter toutes les consignes affichées et communiquées.

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, on participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si on a présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à sa participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et sa participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et a fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si on présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en s'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course à l'adresse [toussitrailcovid@gmail.com](mailto:toussitrailcovid@gmail.com)

## **Article 14 : Engagement**

**Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (figurant sur Internet ou disponible sur simple demande) et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.**